



MATIÈRES ACCEPTÉES

- Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants)
- Électroménagers
- Produits électroniques (p. ex. : ordinateurs, cellulaires, imprimantes, systèmes audio, téléviseurs, lecteurs DVD ou VHS, etc.)
- Articles destinés au réemploi
- Meubles rembourrés encombrants (p. ex. : canapés, fauteuils, matelas, etc.)
- Papier, carton, contenants de verre, de plastique et de métal
- Métaux ferreux et non ferreux
- Pneus de vélo, chambres à air et pneus d'automobile hors d'usage de 84 cm ou moins
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (p. ex. : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, agrégats de moins de 60 cm de diamètre constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, d'asphalte ou de béton, terre non contaminée, etc.)
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (p. ex. : peinture, huile, solvants, pesticides, chlore, etc.)
- Résidus verts, feuilles mortes et conifères (les consignes peuvent varier selon la saison*)

* Les branches et les troncs de feuillus sont refusés, afin de lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.



CLOCHE DE DONS

Dans tous les écocentres, une cloche permet de déposer des vêtements, des accessoires et du linge de maison (c.-à-d. le linge de lit, de toilette, de table et de cuisine).

AVANT DE JETER, PENSEZ AU RÉEMPLOI !

Les meubles, les articles ménagers, les livres, les jouets, les articles de sport ou autres objets encore en bon état peuvent être déposés dans l'un des centres du réemploi des écocentres (horaire identique à celui des écocentres). Ces dons seront remis à des organismes ou à des entreprises qui œuvrent dans le domaine. Saviez-vous qu'à Saint-Laurent et LaSalle, vous pouvez acheter des matériaux de construction récupérés (portes et fenêtres, baignoires, lavabos, éviers, céramique, etc.) ?

Pour connaître d'autres solutions de réemploi :
ville.montreal.qc.ca/reemploi



ville.montreal.qc.ca/ecocentre

ÉCOCENTRES

VOS CENTRES DE RÉCUPÉRATION



DES CENTRES DE RÉCUPÉRATION exclusifs aux citoyens de l'île de Montréal

Les écocentres sont des sites de réemploi et de récupération de matières résiduelles accessibles à tous les citoyens de l'agglomération montréalaise. On y reçoit, entre autres, des résidus de construction et de rénovation, des résidus domestiques dangereux et des articles pouvant être réutilisés. Les écocentres permettent ainsi de détourner de l'enfouissement une quantité importante de matières résiduelles.

BIEN TRIER POUR MIEUX RECYCLER !

Le tri préalable facilite le déroulement de la visite à l'écocentre et en écourte la durée.

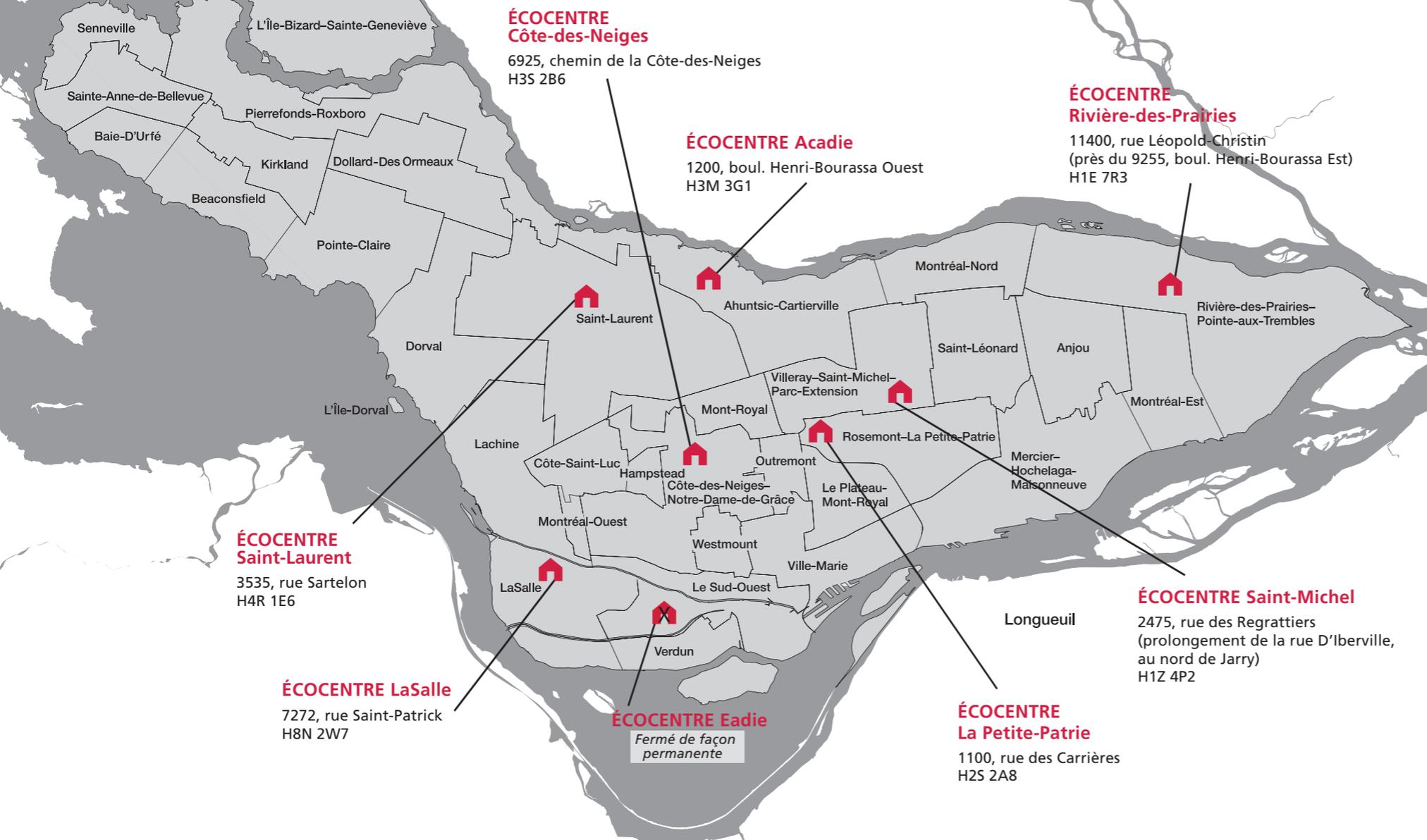
Les matières séparées peuvent être réacheminées plus facilement vers des recycleurs spécialisés.

L'agglomération et ses résidents peuvent ainsi réduire de façon importante les coûts d'enfouissement.

Pour votre sécurité lors de votre visite à l'écocentre, il est recommandé de porter des lunettes de protection, des souliers fermés ainsi que des gants pour effectuer le déchargement de vos matières.

Montréal

écocentres



ÉCOCENTRE Côte-des-Neiges
6925, chemin de la Côte-des-Neiges
H3S 2B6

ÉCOCENTRE Rivière-des-Prairies
11400, rue Léopold-Christin
(près du 9255, boul. Henri-Bourassa Est)
H1E 7R3

ÉCOCENTRE Acadie
1200, boul. Henri-Bourassa Ouest
H3M 3G1

ÉCOCENTRE Saint-Laurent
3535, rue Sartelon
H4R 1E6

ÉCOCENTRE LaSalle
7272, rue Saint-Patrick
H8N 2W7

ÉCOCENTRE Eadie
Fermé de façon permanente

ÉCOCENTRE Saint-Michel
2475, rue des Regrattiers
(prolongement de la rue D'Iberville,
au nord de Jarry)
H1Z 4P2

ÉCOCENTRE La Petite-Patrie
1100, rue des Carrières
H2S 2A8

HORAIRE D'HIVER*

Du 15 octobre au 14 avril
Du mardi au samedi, de 10 h à 18 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Du 15 avril au 14 octobre
Tous les jours, de 8 h à 18 h

* L'horaire habituel s'applique aux jours fériés, à l'exception de la période des fêtes.

INFORMATION

ville.montreal.qc.ca/ecocentre
514 872-0384 ou 311

ACCÈS ET TARIFICATION

Résidents de l'agglomération

- Présentez-vous en personne avec une preuve de résidence sur l'île de Montréal et une carte d'identité avec photo.
- Matériaux de construction :
 - > excédant les 12 m³ gratuits : 25 \$ / m³
 - > minimum 1 m³ enregistré à chaque visite
 - > maximum de 15 visites par année, sauf pour Saint-Laurent et LaSalle, où les visites sont illimitées
- Autres matières sans frais, des limites peuvent s'appliquer

Entrepreneurs et travailleurs autonomes du domaine de la construction

- Fournir une preuve que l'entreprise est située sur l'île de Montréal (ou être accompagné d'un résident de l'agglomération chez qui les travaux ont été effectués)
- Matériaux de construction :
 - > 25 \$ / m³
 - > minimum 1 m³ enregistré à chaque visite
 - > maximum de 15 visites par année, sauf pour Saint-Laurent et LaSalle, où les visites sont illimitées
- Métaux, résidus verts et produits électroniques sans frais, des limites peuvent s'appliquer, les autres matières sont refusées

Longueur des véhicules acceptés variable selon l'écocentre (il est préférable de vérifier par téléphone ou sur Internet avant de vous présenter)